

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATIONS

Préambule

Durnez Consulting est une SARL au capital de 5.000,00 euros ayant son siège social sis 92 rue de Charenton 75012 Paris. Durnez Consulting est un organisme de formation professionnelle (agrément en cours d'obtention) spécialisé dans la formation à la performance, le management et la transformation d'entreprise. Durnez Consulting conçoit, élabore et dispense des formations intra-entreprises, seule ou en partenariat. Durnez Consulting réalise également des études, du coaching et du conseil opérationnel aux entreprises.

Les présentes conditions générales de formations (ci-après les « CGF ») s'appliquent à toutes les offres de formations de Durnez Consulting relatives à des commandes passées auprès de Durnez Consulting par tout client professionnel à l'exception des formations en e-learning.

Le fait que Durnez Consulting ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGF ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGF par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Durnez Consulting, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la Formation à ses besoins.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne morale qui passe commande d'une formation auprès de Durnez Consulting à l'exception d'une formation en e-learning.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation commandée par son employeur, le Client.
- **Formations** : les formations proposées par Durnez Consulting pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients à l'exception des formations en e-learning.
- **CGF** : les conditions générales de formation, détaillées ci-dessous.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Les présentes CGF sont applicables à la réalisation de Formation au profit d'un Client telle que décrite le cas échéant dans une proposition, une convention, un contrat, une inscription ou tout autre document sur quelque support que ce soit précisant la nature d'une Formation confiée à Durnez Consulting.

Il est précisé qu'en aucun cas les dispositions des CGF ont vocation à primer sur les dispositions de tout contrat écrit conclu postérieurement entre Durnez Consulting et le Client.

L'inscription par le Client à une Formation implique l'acceptation sans réserve des CGF.

Les Stagiaires participants à une Formation intra-entreprise doivent se conformer au règlement intérieur du Client.

Documents contractuels

Pour chaque action de Formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise.

L'attestation de participation est adressée après la formation.

Modalités de passation des commandes

La proposition et les prix indiqués par Durnez Consulting sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande.

L'offre est réputée acceptée dès la réception par Durnez Consulting d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par Durnez Consulting à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

Assiduité

L'assiduité totale à la formation est exigée pour obtenir le titre, diplôme ou certificat lié à la formation suivie.

Toute absence à un cours doit être exceptionnelle.

Facturation des formations.

Pour toute formation, il appartient au Client d'adresser la demande de convention de la Formation choisie ou le bon de commande.

Il appartient au Client de s'assurer du parfait paiement de sa formation par l'OPCA désigné préalablement à la Formation. A défaut, le Client s'engage à régler les factures émises par Durnez Consulting, charge à lui d'en demander ensuite le remboursement à son OPCA tiers.

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à Durnez Consulting ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il

aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si Durnez Consulting n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Conditions de paiement :

a. Facturation – Règlement

a.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisés seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, Matériel de simulation marketing, logistique, impression des supports ...) sont facturés en sus.

a.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, Durnez Consulting pourra suspendre toutes les commandes en cours.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Durnez Consulting aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Durnez Consulting. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Le paiement est effectué par chèque bancaire ou postal ou virement à l'ordre de :

DURNEZ CONSULTING SARL
N° IBAN : FR76 1820 6002 1160 3062 6674 057

Identifiant du centre de formation : N°11755663675 –
SIRET : 537 499 790 00013 RCS Paris

Annulation ou absence :

En cas d'annulation d'une formation à l'initiative de Durnez Consulting et hors cas de force majeure, les droits d'inscription seront remboursés conformément aux dispositions de l'article L 6354-1 du Code du travail.

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre Durnez Consulting et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive à l'initiative du Client d'une session de formation planifiée en commun entre Durnez Consulting et le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 15 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité ;
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours et au moins 5 jours ouvrés avant la session : 25 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client ;
- report ou annulation communiqué moins de 5 jours ouvrés avant la session : 75 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

Propriété Intellectuelle

Durnez Consulting est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, vidéo, concept ...) utilisés par Durnez Consulting pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Durnez Consulting. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de Durnez Consulting. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, Durnez Consulting demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

Communication

Le Client accepte d'être cité par Durnez Consulting comme client de ses offres de services, aux frais de Durnez Consulting. Sous réserve du respect des dispositions de l'article « protection des données », Durnez Consulting peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une

description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Conditions de participation – report

Durnez Consulting accueillera les Stagiaires dans la limite des places disponibles. Dans le cas d'une formation comprenant plusieurs sessions, la recherche du meilleur équilibre des sessions peut amener les formateurs à proposer des modifications de dates. La formation se déroulera dans les locaux du Client.

Clause limitative de responsabilité

Durnez Consulting agit en qualité de prestataire de service de formation et dispense notamment les conseils les plus appropriés, compte tenu des données actuelles de la technique et des possibilités des Stagiaires, en accomplissant toutes les diligences qui sont en son pouvoir. Elle contracte à ce titre une obligation de moyens.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Durnez Consulting est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité éventuelle de Durnez Consulting, quel que soit le fondement d'une réclamation et la nature de la responsabilité concernée, est contractuellement limitée à un montant n'excédant pas 50% du prix de la Formation considérée.

En aucun cas, la responsabilité de Durnez Consulting ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Il appartient au Client de se prémunir et de s'assurer à ses frais et par tous moyens à sa convenance des risques qui pourraient être encourus durant la formation.

Force majeure

Durnez Consulting ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure tel que défini à l'article 1218 du code civil et les Cours et Tribunaux français. Est notamment considéré comme un cas de force majeure sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Durnez Consulting, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Durnez Consulting.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Durnez Consulting au Client.

Durnez Consulting s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

Protection des Données personnelles

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa demande.

Dans l'hypothèse où le Stagiaire consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par le règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. Le Stagiaire doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social de Durnez Consulting.

Intransférabilité

Toute formation est conclu intuitu personae et aucune des parties ne pourra céder de droits et obligations découlant d'une inscription à une formation de quelque façon que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'autre partie.

Revente des formations

Aucune inscription à une formation ne peut être revendue ou cédée dans un but lucratif ou afin de réaliser tout profit commercial. Dans une telle hypothèse l'inscription perdra sa validité et le détenteur pourra se voir refuser tout accès à la formation. Aucune formation ne peut être revendue à un prix plus élevé que celui auquel les places ont été acquises.

Notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes CGF seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes :
DURNEZ CONSULTING SARL, 92 Rue de Charenton, 75012 Paris.

Au Client : à l'adresse indiquée par le Client

Litige et attribution de compétence

Tout litige, y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

Les présentes CGF sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.